



# ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

## entreprises en difficulté

Question écrite n° 91428

### Texte de la question

M. Alain Rousset attire l'attention de Mme la ministre du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social sur la situation de salariés dont l'entreprise est en cessation de paiement, sans que les dirigeants n'aient engagé de procédure de sauvegarde, de redressement ou de liquidation. C'est le cas d'une PME située sur sa circonscription, spécialisée dans les toitures et l'isolation, dont les quinze employés ont appris par un SMS de leur employeur, désormais injoignable, leur cessation d'activité. Ces personnes, victimes d'un employeur peu scrupuleux, se trouvent dans des situations extrêmement difficiles, puisque certaines d'entre elles ne perçoivent plus de salaire depuis le mois d'août, malgré des démarches effectuées auprès des instances des prud'hommes, et les dépôts de leurs référés. C'est pourquoi il l'interroge sur les dispositions qui pourraient être envisagées, telle une aide partielle du fonds de solidarité des salaires, pour permettre aux salariés de faire face aux difficultés dans l'attente du traitement de leur dossier.

### Données clés

**Auteur :** [M. Alain Rousset](#)

**Circonscription :** Gironde (7<sup>e</sup> circonscription) - Socialiste, républicain et citoyen

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 91428

**Rubrique :** Entreprises

**Ministère interrogé :** Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social

**Ministère attributaire :** Travail

### Date(s) clé(s)

**Question publiée au JO le :** [1er décembre 2015](#), page 9515

**Question retirée le :** 20 juin 2017 (Fin de mandat)